

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, **le 8 Juillet**, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à **la Salle Socio-Culturelle de Sermages**.

Date de la convocation : **1^{er} Juillet 2021**

Date d'affichage du compte-rendu : **15 Juillet 2021**

Etaients présents :

- **Achun** : Denis LARUE
- **Alluy** : Patrice BONNET
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Denise PERRET
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Alain REININGER,
Caroline MARCEAU, Jean-Michel AGEZ,
Monique BERNARD, Michel MULOT
- **Charrin** : Serge CAILLOT
Hervé GARCON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michel MARIE
Christine MASCARELLO
- **Chiddes** : /
- **Chougnay** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : /
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD
Frédéric LEMOINE
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : Pascal PERRIN
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : /
- **Limanton** : **Dominique FOUSSE Supplée**
Marie-Agnès MICHOT
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN,
Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,
- **Maux** : Christian RIBEAU
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas**: Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : /
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** :
Antoine-Audoain MAGGIAR
- **Moulins-Engilbert** : Serge DUCREUZOT,
Marie-Claire RANVIER,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE
- **Ougny** : /
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : /
- **Saint Gratien Savigny** :
Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** :
Didier BOURLON
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Jean CHINCHOLE

Conseillers communautaire suppléants présents :

/

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 52
- Procurations : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 63

Procurations de :

- 1 – Mme Floor NUSINK à M. Sophie CLERGEOT
- 2 – M. Patrick BERTIN à M. Yves PERRAUDIN
- 3 – M. Jean-François THEVENIAUD à M. Gilles GONIN
- 4 – M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyn GUERIN
- 5 – Mme Claire DIESNY à M. Serge DUCREUZOT
- 6 – M. Sylvain BONNODOT à M. Patrick CHAUSSAT
- 7 – M. Jean-Christophe SAVE à M. Michel MARIE
- 8 – Mme Marie-Laure PARMENTIER à Mme Monique BERNARD
- 9 – M. Sébastien DESCREAUX à M. Alain REININGER
- 10 – Mme Bernadette VOILLOT à M. Christian POUCHELET
- 11 - Mme Christiane MAURY-JOSSERAND à M. Thierry LAPORTE
- 12 - M. Patrice BONNET à Mme Pascale CHAMARD à partir de 19h45.

Secrétaire de séance : Dominique STRIESKA

Assistaient également à la réunion : Anne FALANTIN, Responsable du pôle Finances de la CCBLM,
Baptiste PERRIER, Responsable du pôle Développement de la CCBLM
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de CCBLM

LISTE DES DELIBERATIONS DU 8 JUILLET 2021

- **N° 2021-097** : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 20 Mai 2021.
- **N° 2021-098** : Economie : Présentation d'un projet d'école de production.
- **N° 2021-099** : Déchets Ménagers : Marché de collecte des Déchets Ménagers.
- **N° 2021-100** : Entretien des locaux : Marché de ménage et d'entretien des locaux Communautaires.
- **N° 2021-101** : Economie : La compétence ZAE.
- **N° 2021-102** : Economie : Dossier Fonds Régional des territoires (FRT) – Aides directes aux entreprises.
- **N° 2021-103** : Economie : Motion pour la ZAE de Cercy la Tour.
- **N° 2021-104** : Economie : Salon de la relance.
- **N° 2021-105** : Habitat : Programme d'Intérêt Général (PIG).
- **N° 2021-106** : Habitat : Aide FNAME (Fonds Nivernais d'aide à la Maîtrise de l'Energie).
- **N° 2021-107** : Subvention : Demande de partenariat des syndicats agricoles pour le Tour de France.
- **N° 2021-108** : Travaux : Zone d'hivernage des bateaux : port de Châtillon en Bazois.
- **N° 2021-109** : Personnel : Agent en charge de la communication.
- **N° 2021-110** : Assainissement : Attribution du marché du diagnostic du système d'assainissement collectif de St Honoré les Bains.
- **N° 2021-111** : Finances : Décision modificative N° 1 Budget Général.
- **N° 2021-112** : Finances : Décision modificative N° 1 Budget Assainissement Collectif.
- **N° 2021-113** : Finances : Décision modificative N° 1 Budget Voirie.
- **N° 2021-114** : Finances : Emprunt pour le déploiement du très haut débit.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 20 Mai 2021.

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Travaux :

- SARL AULARD : Robinetterie Boulangerie Alluy : Devis N°28 de 167,08 € H.T
- SARL AULARD : Chauffe-eau Boulangerie Alluy : Devis N°29 de 397,00 € H.T
- DESSAUTEL Protection Incendie : Maison de santé Châtillon : Devis N°DES-34011 de 792,47 € H.T
- DESSAUTEL Protection Incendie : Maison de santé Châtillon : Devis N°DES-34012 de 454,66 € H.T
- NICOLAS DESOINDRE : Entretien Chaudière site Châtillon : Devis N°DC0737 de 170,00 € H.T
- NICOLAS DESOINDRE : Démontage et remontage radiateurs site Châtillon :
Devis N°DC806 de 451,00 € H.T
- CMENUISERIE DE RAVIZY : Réfection meuble Maison de Santé Châtillon :
Devis N°432 de 445,00 € H.T

Culture :

- Cie de l'ECLARICIE : Contrat de cession spectacle : Devis N° 91575 de 120,00 € T.T.C
- Voyage GONIN : Voyage Moulins – St Honoré les Bains : Devis N°92035 de 310,00 € T.T.C
- LESS SARL : Matériel Concert du 17 et 18 juin – : Devis N°L210601 de 392,00 € H.T
- GALLORBE Photographie : – Montage vidéo : Devis N°2143 de 310,00 € H.T
- INORE GROUPE : Dépliants Culture : Devis N°074801/00 de 152,00 € H.T
- Yves NIVOT: Programme saison culturelle: Devis N°20210518-1 de 280,00 € H.T
- Ritournelle et Poésie: Prestation musicale Etang du Marnant : Devis N°240721 de 1444,00 € T.T.C
- OBJETRAMA: Carnet à spirales : Devis N°264322-1 de 261,00 € H.T
- Voyage GONIN : Voyage Cercy la Tour – Fours -Charrin : Devis N°91789 de 255,00 € T.T.C
- KRYPTA PROD: Spectacle Théâtre Musical : Devis N°I-21-05-3 de 1477,15 € H.T
- LA FORGE DES CHOSES: Spectacle Cercy : Contrat de cession de 1020,00 € T.T.C
- LA FORGE DES CHOSES: Spectacle Cercy Centre Social : Contrat de cession de 1020,00 € T.T.C
- LA FORGE DES CHOSES: Spectacle Millay et Luzy : Contrat de cession de 1620,00 € T.T.C
- LA FORGE DES CHOSES: Spectacle Moulins-Engilbert : Contrat de cession de 1900,00 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- AWIPLAN : Devis Matrice des coûts: Devis de 975,00 € H.T
- BILL PNEUMATIQUES : Changements pneus : Devis N°DE0694 DE 1 660,00 € H.T

Divers :

- SENET : Ménage Site de Moulins : Devis N° 0420211 de 375,44 € H.T
- SENET : Ménage Site de Moulins : Devis N° 0420212 de 496,58 € H.T
- SENET : Ménage Site de Moulins : Devis N° 0420211 de 542,10 € H.T
- SENET : Ménage Site de Luzy : Devis N° 0420211 de 845,22 € H.T
- RAPID FLYER: Otblm Totem : Devis N° 3321977 de 401,00 € H.T
- FABREGUE DUO : Sacs de régies : Devis N° 135180 de 105,00 € H.T
- CASSIER COMBUSTIBLES : Fioul Châtillon : Devis N° 0d101506 de 1 950,00 € H.T

- CASSIER COMBUSTIBLES : Granulés Maison de Santé Châtillon :
Devis N° 0d102650 de 1 204,55 € H.T
- CASSIER COMBUSTIBLES : Granulés CCBLM Moulins : Devis N° 00105258 de 2 135,45 € H.T
- PROLIANS : Clé Bureau N°1 Télécentre : Devis N° 272974 de 24,00 € H.T
- ETGN : Entretien locaux Bureaux Châtillon + Maison de Santé de Châtillon
Devis N° 21DV05021-Version2 de 832,50 € H.T
- ETGN : Nettoyage Vitrierie Site CCBLM Châtillon : Devis N° 21DV06026 de 163,36 € H.T
- ETGN : Nettoyage Vitrierie Site CCBLM Moulins : Devis N° 21DV060267 de 544,27 € H.T
- S2E IMPRESSIONS : OT Dépliants carte touristique: Devis N°142625v0 de 496,00 € T.T.C
- ENTREPRISE SANDRA GERMAIN : Papier + Essuies mains Moulins:
Devis N° 00000140 de 393,95 € H.T
- FCH : Papier + Essuies mains Châtillon: Devis N° 00000140 de 338,68 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le **bureau communautaire** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Personnel :

- Renouvellement de contrats d'Annie Jeanzac, Philippe Erquie, Pierre Rakotoarison
- Recrutement d'agents de remplacement pour la période estivale : gardiens de déchetterie et chauffeurs-rippeurs
- Recrutement d'un agent en surcroît d'activités pendant le mi-temps thérapeutique de la responsable ressources humaines

Tourisme :

- Modification des régies et sous-régies de recettes de l'Office de tourisme (ajout des photocopies)
- Lancement de consultations dans le cadre du Contrat de station (reportage photos, vidéos, dossiers de presse)
- Accord pour les tarifs pour les sorties de groupe organisées par l'OT
- Accord pour les tarifs de vente du guide du routard du Parc naturel régional du Morvan et des parutions de la Camosine

Déchets ménagers :

- Signature d'un devis pour la réalisation de la matrice des coûts

Accueil de nouvelles populations

- Signature d'une convention de partenariat avec la radio FDL

Travaux

- Port de Chatillon-en-Bazois : convention avec les Canalous, convention avec la commune

Assainissement

- Validation d'un devis de 5 828,60 € HT pour le chaulage des boues de la station de St Honoré les Bains, leur évacuation et épandage
- Validation d'un devis de 7 360 € HT pour le chaulage des boues liquides de la station de Moulins-Engilbert, leur évacuation et épandage
- Validation d'un devis de 11 295,9 € HT pour le chaulage des boues de la station de Cercy-la-Tour et d'un devis de 3 382,50 € HT pour le suivi agronomique des boues

Santé

- Travaux de climatisation à la Maison de santé de Fours pour un montant de 12 673,98 € TTC
- Exonération de charges pour une durée de 4 mois liés à des problèmes de chauffage

Habitat

- Prolongation de la convention avec la caisse des dépôts (OPAH-RU)

Contractualisation

- Signature du protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Présentation d'un projet d'école de production

N°2021-098

M. Emmanuel BIGOT, représentant de l'association avenir, présente le projet d'école de production, qui est un lieu où il y a à la fois de l'enseignement et la pratique/production sur place. Actuellement, il en existe 35 en France. Il existe une fédération de ces écoles.

Il y a 3 piliers aux écoles de production : les collectivités, l'éducation nationale et les professionnels du secteur.

Le site d'implantation serait à Moulins-Engilbert. L'école formerait les élèves sur la première transformation du bois (élèves à partir de 15 ans) en CAP, en première et en terminale pro. L'école pourrait accueillir 40 élèves. Un internat serait mis en place sur le site.

Coût prévisionnel : 1,13 million d'euros

Reste à charge CCBLM : 225 000 € (20%)

Subventions : Etat (plan de relance), région

Loyer payé par l'école : 1 400 € par mois sur 15 ans

Le coût d'investissement serait remboursé par l'école par l'intermédiaire des loyers.

Il est proposé que la Communauté de communes porte l'investissement pour la réalisation de ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire donne un accord de principe sur le soutien et le portage de ce projet par la Communauté de communes.

Voix pour 51, abstentions 6, contre 6

Conseillers numériques

Informations par la Mission numérique pour la mise en place des conseillers numériques

Patrick MARMION, directeur de la Mission numérique, présente le dispositif des conseillers numériques.

Le Conseil départemental de la Nièvre pilote la mise en place de conseillers numériques sur le département hors agglomération de Nevers.

La Communauté de communes bénéficierait de 3 conseillers numériques sur le territoire. Les recrutements sont en cours. Les embauches devraient être effectives pour le lundi 19 juillet (pour 15 conseillers) et après la deuxième quinzaine du mois d'août pour les 4 autres restants. Ils effectueront une formation en alternance dès l'été et pourraient intervenir entre une à quatre journées sur le terrain. Ils seront embauchés pour une durée de 2 ans.

Le financement est de 8 000 € par an et par conseiller dont 50% est pris en charge par le conseil départemental de la Nièvre et 50% à la charge de la Communauté de communes soit 4 000 €. Cela représente 12 000 € par an pour les trois conseillers numériques de notre territoire.

La Mission numérique coordonnera le dispositif sur le Pays Nivernais Morvan.

Actuellement, une conseillère numérique est déjà sur le territoire (Sécolène de la Roche Saint-André).

Rattachement hiérarchique des conseillers : Conseil départemental

La Mission Numérique : structure coordinatrice.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un comité local (trimestriel ou semestriel) composé des partenaires (élus & centres sociaux), réfléchissant ensemble à l'avancée de la feuille de route qui sera établie.

Départ de M. Patrice BONNET à 19 h 45.

Déchets ménagers

Marché de collecte des déchets ménagers

N°2021-099

Monsieur le Président explique que le marché de collecte des sacs roses, des sacs jaunes et des bio-déchets actuels avec l'entreprise ECT arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Il est nécessaire de relancer une consultation qui sera formalisée.

La tournée actuelle, qui couvre les territoires des ex CC Sud Morvan/Portes Sud du Morvan/Entre Loire et Morvan, sera étendue à l'ex CC du Bazois.

Le camion actuel sera repris par le prestataire.

Deux agents de la CCBLM chauffeurs rippeurs ont été consultés pour être repris par l'entreprise qui sera titulaire du marché, par voie de détachement, à des conditions statutaires et financières au moins équivalentes aux conditions actuelles.

La durée du marché sera de 5 ans, avec une prolongation de 1 année supplémentaire possible, ce qui permet d'amortir le matériel, et d'envisager une fin après le renouvellement du Conseil Communautaire, prévue en avril 2026.

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 juin dernier, a pris connaissance dans le détail du projet de marché, qui peut être consulté sur demande au pôle juridique.

La consultation doit être lancée dès juillet, pour avoir un temps suffisant de négociation à l'automne, avant de proposer une décision finale.

Le comité technique réuni le mardi 29 juin a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer le marché de la collecte des déchets ménagers pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Modification de l'ouverture des déchetteries pendant la période estivale

Monsieur le Président informe qu'un agent de déchèterie ayant subi une insolation la semaine du 14/06 due aux fortes chaleurs, le service déchets ménagers a proposé au bureau communautaire de modifier les horaires de travail pour juillet août afin que les agents de terrain effectuent leur journée de 6h à 13h. Cela implique la modification des horaires d'ouverture des déchetteries.

L'organisation du service sera la suivante du lundi 5 juillet au samedi 4 septembre :

- journée de travail comprise entre 6h et 13h.
- tournées de cartons effectuées de 6h à 10h (puis renfort en déchèterie le cas échéant jusqu'à 13h)

- **ouverture des déchèteries au public de 7h30 à 12h45 tous les jours** (y compris le samedi) les agents étant sur site dès 6h pour l'entretien de la déchèterie et le rangement des toxiques, les déchèteries seront donc fermées le samedi après-midi.

Une communication a été faite auprès des mairies et des journaux.

Entretien des locaux :

Marché de ménage et d'entretien des locaux communautaires

N°2021-100

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été préparée en vue de passer un marché avec une seule entreprise pour le ménage et l'entretien des locaux communautaires.

Voici la liste et les modalités du cahier des charges :

Les prestations peuvent être différentes selon les locaux, en fonction de l'intensité des passages, de l'utilisation, de l'organisation de réunions, de l'impact éventuel de services techniques. Les prestataires sont invités à chiffrer et préciser le volume horaire estimé, et le tarif horaire, dont il sera tenu compte dans la notation.

- Maison Médicale de Châtillon en Bazois : ménage chaque jour ouvrable, soit 5 jours par semaine, le matin terminé avant 7 heures.
- Bureaux administratifs de Châtillon en Bazois : ménage chaque ouvrable, soit 5 jours par semaine, le matin terminé avant 8 h, ou le soir commencé à 18 h.
- Bureaux administratifs de Luzy : ménage 3 jours par semaine le matin terminé avant 8 h, ou le soir commencé à 18 h.
- BIT de Luzy : ménage 2 fois par semaine entre avril et septembre le matin terminé avant 8 h 30, ou le soir commencé à 18 h.
- Bureaux administratifs et office de tourisme de Moulins Engilbert : ménage chaque jour ouvrable, soit 5 jours par semaine, le matin terminé avant 8 h.
- Télé centre de Moulins Engilbert : ménage bureaux 1 fois par semaine, communs dont toilettes 2 fois par semaine, le matin terminé avant 8 h, ou le soir commencé à 18 h.
- Bureaux administratifs du service déchets ménagers de St Honoré les Bains : ménage 3 jours par semaine, le soir commencé à 18 h.
- Office de tourisme St Honoré les Bains : 2 fois par semaine en saison d'avril à septembre, 1 fois par semaine d'octobre à mars, soit une moyenne de 1.5 par semaine, terminé avant 8 h, ou le soir commencé à 18 h.
- Bureaux administratifs de Cercy la Tour : ménage 3 jours par semaine, le matin terminé avant 8 h, ou le soir commencé à 18 h.
- BIT de Cercy la Tour : ménage 2 jours par semaine entre avril et septembre le matin terminé avant 8 h 30, ou le soir commencé à 18 h.

Soit 10 locaux.

- Grande halle de Luzy : 1 fois par an, entre mars et mai (nettoyage complet 4 blocs dont sanitaire)

La CCBLM souhaite proposer en option le nettoyage des vitres et baies vitrées, à raison d'une fois par an, dans ces locaux.

La méthode retenue est le nettoyage de chaque bureau, salle de réunion ou locaux techniques une fois par semaine, les communs (couloirs, sanitaires) à chaque intervention. L'organisation de l'intervention doit prendre en compte la sortie des sacs poubelles, triés, en fonction des tournées de collecte qui seront fournies.

Le cahier des charges a été entièrement relu par la Commission d'Appel d'Offres.

Une visite de chaque site est demandée pour chaque postulant, le dépôt des offres est prévu pour la fin août.

Il est prévu d'appliquer les clauses sociales, permettant de reprendre le personnel communautaire, et de permettre de l'embauche locale.

Actuellement, la majorité des sites est entretenue par l'entreprise SENET, et une petite partie par du personnel communautaire, ou municipal (à St Honoré les Bains).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer la consultation des entreprises pour le marché ménage et entretien des locaux communautaires.

Economie

La compétence ZAE

N°2021-101

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les ZAE de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan remplissent l'ensemble des critères suivants (*// s'agit des critères élaborés en 2017, suite à la fusion des différentes EPCI*) :

- Les surfaces exploitées ou exploitables sont supérieures à 7 000 m², hors VRD,
- Les surfaces comportent des lots cadastrés associés d'un seul tenant,
- Les zones exploitables sont facilement viabilisables avec des surfaces planes ou avec un dénivelé faible, des voiries d'accès et de déserte, des réseaux disponibles pour l'activité des entreprises, le respect des règles de l'environnement,
- Les zones comportent une accessibilité convenable pour les clients et les fournisseurs, avec un accès par une route départementale et avec une visibilité pour les clients,
- Les lots créés ou à créer sont ou seront tous à vendre à des établissements à vocation économique et s'inscrivent dans une dynamique de l'emploi territorial,

Voici les différentes ZAE répertoriées sur le territoire de la CCBLM.

Communes :	Statut	Surface (HA)	Surface (M2)	Départementale	Visibilité
Châtillon en Bazois	CCBLM	2,32	23 200	oui	oui
Alluy Bois de Seigne	CCBLM	4,71	47 100	oui	oui
Moulins-Engilbert- les Pontots	CCBLM	1,13	11 300	oui	oui
Fours	CCBLM	5,84	58 430	oui	oui
Luzy – Route de Toulon	CCBLM	7,43	74 352	oui	oui
Luzy – réserve foncière	CCBLM	5,79	57 900	oui	oui
Luzy – Route de Fours	Privé	1,96	19 600	oui	oui
Alluy – Du Bourg	commune	2,75	27 500	non	non
Moulins Engilbert – Les Déchards	Commune	1,43	14 300	non	non
Vandenesse	Privé	0,54	5 400	oui	oui
Saint Honoré les Bains	Commune	4,14	41 400	non	oui
Luzy – Route de Chardonnat	Commune	1,33	13 300	non	non
Luzy – rue St André	Commune	0,96	9 600	non	oui
Luzy – Rue du Pont	Commune	3,99	39 900	oui	non
Luzy – Route d'Autun	Privé	0,88	8 800	oui	oui

La commune de VANDENESSE a reçu deux porteurs de projets, prêt à s'installer. Un terrain est classé ZAE au PLUi. La commune souhaiterait accueillir ces deux entreprises sur son territoire, mais il doit au préalable faire différents aménagements sur cette ZAE. Celle-ci faisant 5 400 m², elle n'est pas considérée comme communautaire.

La commission économie propose de modifier les critères en privilégiant notamment l'accessibilité à une départementale et la visibilité. Elle propose donc de diminuer le critère de surface et de passer le seuil de 7 000 m² à 5 000 m².

Elle propose ainsi d'intégrer la ZAE de Vandenesse dans les ZAE d'intérêt communautaire. Ce changement n'aurait pas de conséquence sur les autres ZAE qui ne sont ni le long de départementale ni visible.

Dans le cas d'une délibération favorable du conseil communautaire, la CCBLM portera donc l'opération d'aménagement. Elle pourra notamment faire appel à l'EPF pour l'acquisition des terrains.

La commission économie du 25/05/2021 propose les critères suivants :

- **Les surfaces exploitées ou exploitables sont supérieures à 5 000 m², hors VRD,**
- Les surfaces comportent des lots cadastrés associés d'un seul tenant,
- Les zones exploitables sont facilement viabilisables avec des surfaces planes ou avec un dénivelé faible, des voiries d'accès et de déserte, des réseaux disponibles pour l'activité des entreprises, le respect des règles de l'environnement,
- Les zones comportent une accessibilité convenable pour les clients et les fournisseurs, avec un accès par une route départementale et avec une visibilité pour les clients,
- Les lots créés ou à créer sont ou seront tous à vendre à des établissements à vocation économique et s'inscrivent dans une dynamique de l'emploi territorial,

La commission économie souligne qu'une réflexion plus approfondie sur les ZAE devra être menée dans le cadre du futur PLUi.

Le bureau communautaire propose d'ajouter le critère suivant : les zones doivent être référencées comme telles dans le règlement du document local d'urbanisme (PLUi, PLU, carte communale).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des critères de définition des zones d'activités économiques communautaires de la manière suivante :

- **Les surfaces exploitées ou exploitables sont supérieures à 5 000 m², hors VRD,**
- **Les surfaces comportent des lots cadastrés associés d'un seul tenant,**
- **Les zones exploitables sont facilement viabilisables avec des surfaces planes ou avec un dénivelé faible, des voiries d'accès et de déserte, des réseaux disponibles pour l'activité des entreprises, le respect des règles de l'environnement,**
- **Les zones comportent une accessibilité convenable pour les clients et les fournisseurs, avec un accès par une route départementale et avec une visibilité pour les clients,**
- **Les lots créés ou à créer sont ou seront tous à vendre à des établissements à vocation économique et s'inscrivent dans une dynamique de l'emploi territorial,**
- **Les zones doivent être référencées comme telles dans le règlement du document local d'urbanisme (PLUi, PLU, carte communale).**

Dossiers Fonds régional des territoires (FRT) – aides directes aux entreprises N°2021-102

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'un comité de pilotage a eu lieu le 1^{er} juillet 2021. 6 dossiers pour 6 entreprises seront présentés, soit 5 dossiers en investissement et 1 en remboursement d'emprunt.

La somme des investissements mentionnés représente 68 858,67 € pour 26 625 € de subvention FRT, représentant 39% d'aide.

Le tableau présentant les dossiers est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux entreprises telle que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, lors du dernier conseil communautaire, la situation de l'avancement de l'aménagement de la zone d'activités économiques de Cercy-la-Tour a été évoquée. Une motion avait été adoptée.

Un diagnostic archéologique doit être réalisé sur les parcelles CD 805 (33 174 m²) et CD 884 (57 184 m²) avant de pouvoir procéder à son aménagement. Ce diagnostic doit déterminer si des fouilles seront nécessaires sur ces parcelles.

Suite à une réunion avec Monsieur le Préfet, jeudi 24 juin, l'INRAP procédera au diagnostic archéologique du 17 au 31 août 2021 (au lieu de novembre 2021 annoncé initialement). Ainsi, une réponse officielle sera connue début septembre.

Une fois le diagnostic réalisé, l'INRAP a deux mois pour réaliser son rapport. L'avis de la DRAC sera rendu suite à la réunion d'une commission mi-décembre.

Plusieurs hypothèses sont possibles :

- soit les fouilles ne sont pas nécessaires et le terrain pourra être aménagé dès l'avis de la DRAC rendu,
- soit les fouilles sont nécessaires uniquement sur une partie des parcelles, en fonction de l'implantation, le projet tel que conçu pourra ou non se faire,
- soit les fouilles sont nécessaires sur l'ensemble des deux parcelles, remettant en cause l'équilibre économique du projet et le délai de réalisation des aménagements.

L'entreprise Cassier attend début septembre mais souhaiterait avoir la certitude sur la réalisation finale de la zone. Elle a des délais impératifs à respecter pour la réalisation de son projet et pour le développement de son entreprise en 2022.

Considérant les éléments présentés,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend la motion suivante :

- rappelle l'importance du projet porté par cette entreprise locale pour le développement économique du territoire,
- alerte Monsieur le Préfet sur le risque de voir partir le projet de développement de cette entreprise sur un autre territoire voire un autre département,
- sollicite Monsieur le Préfet afin qu'il appuie notre dossier auprès des services de l'Etat afin de minimiser au maximum le temps d'instruction du dossier.

Salon de la relance

N°2021-104

Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, dans le cadre du plan de relance, la Région Bourgogne Franche Comté nous a octroyé 15 540€ (1€ par habitant) pour les opérations collectives. Actuellement, 4 400 € ont été fléchés pour des coachings rebonds à destination des artisans et commerçants. Il reste donc 11 140 € disponible à utiliser avant le 31 décembre 2021.

La commission économie propose la mise en place d'un salon à destination des entreprises : « **le salon de la relance : une vitrine pour les entreprises de Bazois Loire Morvan** ». Une animation au cours de laquelle, les entreprises du territoire pourraient présenter au public leurs produits ou activités.

Quelques éléments d'un futur cahier des charges :

- Un salon à la journée

- A destination de toutes les entreprises du territoire (siège social ou activités sur la CCBLM) – un comité de sélection (par exemple la commission) pourrait valider la participation de telle ou telle entreprise. Il faudrait peut-être privilégier les entreprises qui ont innové, se sont créées ou qui se distinguent. Le salon pourrait être organisé par « salle » : salle bois, salle habitat, salle restauration, ...
- La date envisagée serait le **samedi 16 octobre 2021**.
- Les entrées seraient libres et la participation des entreprises gratuites.
- L'opération aurait lieu à Moulins-Engilbert, la salle est de taille importante et plutôt centrale pour notre territoire.
- En ce qui concerne le bar et la restauration, nous pourrions faire appel à des entreprises de la CCBLM.
- La recherche des entreprises participantes serait à la charge de la CCBLM
- Le prestataire devra faire la communication et mettre à disposition du matériel de sonorisation
- L'animation pourrait se faire par FDL (à voir selon leur possibilité)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'organisation de ce salon de la relance.

Habitat

Programme d'Intérêt Général (PIG)

N°2021-105

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que le Programme d'Intérêt Général (PIG) est un programme d'action du conseil départemental de la Nièvre visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements.

Le bureau communautaire a fait le choix d'inscrire 22 500 € au budget 2021 en investissement pour un programme habitat (étude OPAH, PIG Renforcé, ...). Il a été proposé de travailler sur un PIG renforcé.

Le PIG départemental :

Aides aux travaux sur 3 volets

- Volet énergie et précarité énergétique (+ FNAME)
- Volet pour l'autonomie et le maintien de la personne dans l'habitat
- Volet lutte contre l'habitat indigne et dégradé

Revenu éligible :

- Très modeste
- Modeste

Il concerne en grande majorité les Propriétaires Occupants (PO) ainsi que toutes les communes du département. Il se termine le 31 décembre 2022 mais pourrait être renouvelé. L'animation et le suivi sont portés par le département avec un financement de 35% de l'ANAH. SOLIHA-CDHU est le prestataire du département.

Le PIG départemental sur la CCBLM :

	2018				2019				2020			
	nb dossiers	Montant total travaux	Moyenne	Montant total subv	nb dossiers	Montant total travaux	Moyenne	Montant total subv	nb dossiers	Montant total travaux	Moyenne	Montant total subv
Autonomie	7	49 836,63 €	7 119,52 €	24 071,36 €	12	117 013,65 €	9 751,14 €	68 321,41 €	11	79 203,53 €	7 200,32 €	39 869,05 €
Energie	22	484 337,00 €	22 015,32 €	234 025,00 €	35	714 656,28 €	20 418,75 €	379 017,00 €	18	548 837,12 €	30 490,95 €	229 274,74 €
dossier double	1	13 949,31 €	13 949,31 €	8 883,00 €	0				0			
Habitat indigne	0				0				0			
TOTAL	30	548 122,94 €	18 270,76 €	266 979,36 €	47	831 669,93 €	17 695,10 €	447 338,41 €	29	628 040,65 €	21 656,57 €	269 143,79 €

Le PIG renforcé :

La CCBLM, via un conventionnement avec le département, peut abonder le PIG départemental : c'est le PIG renforcé. L'abondement de la CCBLM est libre. La CCBLM peut choisir d'aider l'ensemble des dossiers ou bien seulement les dossiers concernant un volet, ou encore les dossiers ne concernant qu'un seul type de revenu.

La CCBLM peut également choisir d'abonder via un montant forfaitaire ou via un montant proportionnel.

La commission habitat réunie le 4 mai 2021 a étudié les différentes possibilités.

Part proportionnelle :

Montant total des travaux du PIG départemental 2020 : 628 040 €

22 500 € correspond à 3,58 % du montant des travaux 2020

Le budget permet donc d'aider à hauteur de 3,58 % en moyenne, arrondi à 4 % que nous pourrions plafonner à 1 000 € d'aides.

Ainsi, la commission habitat propose de participer au PIG départemental en abondant les aides de l'ANAH et du département à 4 % des travaux, plafonné à 1 000 € d'aides par logement.

La convention ainsi que le règlement sont présentés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la mise en place d'un PIG renforcé sur le territoire de la Communauté de communes,**
- **approuve les modalités d'intervention de la Communauté de communes détaillées dans le règlement d'intervention en annexe,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Conseil départemental et la Communauté de communes Bazois Loire Morvan dans le cadre d'un abondement du programme d'intérêt général concernant les aides à la rénovation des logements.**

Aide FNAME (Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise de l'Energie)

N°2021-106

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que le FNAME (Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise de l'Energie) peut abonder le volet énergie du PIG départemental.

La subvention FNAME intervient sur les restes à charges (suivant les conditions de ressources). Dépenses éligibles : électroménager sobre, petits équipements, expertises, petits travaux simples ou travaux conséquents, dans la limite de 3 500 € (500 € pour les petites interventions).

Les collectivités signataires abondent en moyenne, environ 2 000 € maximum par an pour le FNAME. Chaque année au niveau du territoire de la CCBLM, il existe en moyenne 2 ou 3 dossiers FNAME.

Règlement du FNAME

Sont éligibles les propriétaires occupants ou locataires, sous conditions de ressources ANAH

Condition : taux d'effort énergétique supérieur à 10 % ou privation avérée (soit plus de 10 % des revenus consacrés aux dépenses énergétiques)

- Dépenses éligibles : électroménager sobre, petits équipements, expertises, petits travaux simples ou travaux conséquents
- Aide plafonnée à 75 % du reste à charge ou 95 % lorsqu'une collectivité locale contribue, dans la limite de 3500 € (500 € pour les petites interventions)
- Suivi de consommations proposé et engagement du bénéficiaire d'adapter son comportement.

Dossier FNAME

A titre d'exemple, pour 2 000 € de reste à charge pour un particulier, le FNAME prend en charge 95% du reste à charge qui sera réparti comme suit : 75 % pour le département et 20 % pour la collectivité.

Le FNAME, prend en charge 95% de 2 000 €, égale à 1 900 € :

- 75 % du département, soit 75 % de 1 900 €, soit 1 425 €
- 20 % de la collectivité, soit 20 % de 1 900 €, soit 380 €

La convention proposée a une durée de 3 ans à compter de la date de la signature.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,
- approuve la participation de la Communauté de communes au dispositif FNAME,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention FNAME telle qu'annexée à la présente délibération.

Demande de subventions pour le Tour de France

Demande de partenariat des syndicats agricoles pour le tour de France N°2021-107

Monsieur le Président explique que les syndicats FDSEA et JA locaux sollicitent la CCBLM pour un partenariat pour l'organisation d'un évènement pour le passage du tour de France le 2 juillet. Le budget de l'animation est le suivant :

JA - FDSEA 58 - LES AGRIS AIMENT LE TOUR			
Budget prévisionnel MAJ 23/06/2021			
CHARGES		PRODUITS	
Tissu blanc	379	Participation Mairie st-Péreuse	379
Tissus de couleurs	1173,68	Participation Association ENJOI 58	150
Ballons (750)	95,35	Participation Drive fermier	300
Tiges pour ballons (600)	53,53	Participation Syndicat des Vignerons des Côteaux du	170
Agrafes XXL (800)	199,68	Participatio Secrets de Paysans	100
Repas midi bénévoles (125x12)	1500	Participation FNSEA repas des bénévoles	1000
Paille	2400	Participation Chambre d'Agriculture 58	2000
Coût de la presse et fuel (bottes de paille)	200	Participation Natur'Amognes	100
Petit matériel jour J (scotch etc.)	100	Agence Groupama Moulins	200
		Agence Groupama château	
		Agence Crédit Agricole Château-Chinon 500?	
		Agence Crédit Agricole Moulins-Engilbert 500?	
total	6101,24	total	4399

Pour rappel, le budget subvention agricole est de 3 000 €. Pour le moment, aucune demande n'a été reçue de la part des comités des foires.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 500 € au FDSEA pour l'organisation d'un évènement pour le passage du Tour de France.

Travaux

Zone d'hivernage des bateaux – port de Chatillon-en-Bazois N°2021-108

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge des travaux, explique que, dans le cadre de l'aménagement du port de Chatillon-en-Bazois, la zone d'hivernage des bateaux permettra à l'entreprise Les Canalous de sortir leurs bateaux de l'eau pour une révision annuelle et d'éventuelles réparations en saison. Il sert également de parking pour les personnes louant les bateaux.

La demande initiale était de pouvoir garer 6 bateaux sortis de l'eau par une grue. Les bateaux étant dorénavant sortis avec un tracteur et une remorque disposant de petites roues très serrées qui portent jusqu'à 12 tonnes.

Il faut donc créer une dalle avec un matériau qui assure une portance suffisante et qui ne risque pas l'arrachement et d'une surface assez grande pour permettre la manœuvre du tracteur et de sa remorque,

chargée d'un bateau dépassant en longueur et en largeur. Cela a conduit à considérer que la dalle ne pourrait plus accueillir que 2 à 3 bateaux maximum et à revoir sa forme.

L'équipement de la dalle doit comporter des bordures et un récupérateur des eaux de pluie équipé d'un séparateur à hydrocarbure poursuivi par une noue d'infiltration car nous ne pouvons pas rejeter l'eau retenue par cette dalle au canal.

Après plusieurs échanges avec Nièvre Ingénierie, le maître d'œuvre, nous avons aujourd'hui un avant-projet à 104 781€ HT.

Montant au budget pour la CCBLM : 93 000 € HT

Les subventions en cours pour ce projet seront caduques au 31/12/21. Il faut donc avoir terminé les travaux et payé les dépenses avant cette date.

Considérant les délais restant, il est proposé de lancer la consultation des entreprises, le budget alloué à cette opération sera respecté soit par négociation et/ou diminution de la surface de la dalle

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de la zone d'hivernage à bateau au port de Chatillon-en-Bazois.
Voix pour 61, abstentions 2, contre 0**

Personnel

Agent en charge de la communication

N°2021-109

Monsieur le Président explique que, depuis 2018, la Communauté de communes accueille chaque année un apprenti en communication.

Le contrat d'apprentissage de Madame Sabine LEMERI qui a préparé un bachelor (BAC+3) « responsable de communication » en alternance avec l'école de communication SUP'DE COM de Lyon se termine le 13 septembre 2021. Ce type de contrat est contraignant au niveau des alternances (3 jours en entreprise et 2 jours en formation par semaine) et ne répond pas aux besoins de la collectivité en matière de communication.

Le reste à charge pour une année s'élève à 16 786,84€ :

Salaire mensuel chargé	Salaire chargé pour 12 mois (variable avec le SMIC)	Coût formation	Total coût	Aide CNFPT	Aide ASP	Total aide	Reste à charge
1 286,82 €	15 441,84 €	7 695,00 €	23 136,84 €	3 350,00 €	3 000,00 €	6 350,00 €	16 786,84 €

La commission ressources humaines propose de créer un poste à mi-temps plutôt que de renouveler un contrat d'apprentissage. Le coût pour un poste de rédacteur à mi-temps : 13 536,84 € salaire chargé annuel (soit 1 128,07€ mensuel). A cela devra s'ajouter la partie fixe du RIFSEEP qui restera à définir en fonction des missions.

L'agent en charge de la communication sera rattaché à la directrice générale des services.

Considérant les besoins de la Communauté de communes,

Considérant la proposition de modification de l'organigramme,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création un poste de rédacteur à temps non complet (17h30/35^{ème}).

Assainissement

Attribution du marché du diagnostic du système d'assainissement collectif de St Honoré les Bains N°2021-110

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique qu'une nouvelle consultation a été organisée pour le diagnostic du système d'assainissement collectif de St Honoré les Bains.

4 entreprises ont répondu et une première négociation a été engagée, suivie d'une deuxième sur les prix, donnant ainsi le résultat final suivant :

Résumé	Montant HT	Moins disant	Note prix
ADM Conseil	87 495,00 €	87 495,00 €	60,00
AVRE Conseil	97 154,00 €	87 495,00 €	54,03
CETI	159 034,00 €	87 495,00 €	33,01
SPEE	129 375,00 €	87 495,00 €	40,58

Tableau récapitulatif des notations

Candidats	Qualité de l'offre (20%)		Délai de réalisation de l'étude (20 %)		Prix (60%)		Note Totale	Rang
	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée		
ADM Conseil	8,6	17,2	10	20	10.00	60.00	97.20	1
AVRE Conseil	9,1	18,2	9	18	9.14	54.03	90.23	2
CETI	6,9	13,8	6	12	5.58	33.01	58.81	4
SPEE	5	10	9	18	6.86	40.58	68.58	3

Parmi les offres reçues, celle du cabinet ADM Conseil se distingue des autres après pondération des différents critères retenus pour l'examen des dossiers qui nous ont été transmis.

Le cabinet ADM Conseil a par ailleurs baissé d'environ 1 200 € son offre final en négociation, en réduisant légèrement son prix de journée, et donc sans impacter la prestation proposée, qui, d'un point de vue technique, est jugée très satisfaisante.

Les offres de prix se sont avérées supérieures à nos prévisions.

Le montant inscrit au budget était de 75 000 € TTC. Les diagnostics réseaux de Millay et Alluy étaient également prévus pour un montant de 40 000 € TTC mais n'ont pas été engagés à ce jour.

Le diagnostic réseau est subventionné par l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 30 000 € (50% de 60 000 € HT).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise ADM Conseil pour la réalisation du diagnostic réseau de Saint-Honoré-les-Bains pour un montant de 87 495 € HT.

Finances

Décision modificative N° 1 Budget Général

N°2021-111

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'un titre a été émis sur l'exercice 2020 pour 1 300 € au nom d'un tiers erroné. Ce titre doit être annulé par un mandat au compte 673 et remplacé par un titre sur l'exercice 2021 au nom du bon tiers.

S'ajoute une régularisation de chiffres suite à erreur frappe, inversion : il a été écrit 61 620 € dans le cadre du FRT (aides aux entreprises) en investissement en lieu et place de 62 160 €
La différence de 540 € est ajoutée en recettes et en dépenses.

De plus, pour une meilleure gestion des **crédits FRT** en comptabilité et pour les techniciens en charge des dossiers et sur les conseils de M. BROUSSE, conseiller aux décideurs locaux à la DGIP rencontré le 07/07/2021, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires suivantes comme suit :

FRT 2020 AIDES AU FONCTIONNEMENT

Budgétisés en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, ces crédits d'un montant de 15 540 € subventionnés par le Conseil Régional, sont transférés en section d'investissement dans la cadre des opérations pour compte de tiers

Budget primitif - FONCTIONNEMENT		Article budgétaire	Montant
RECETTES	REGION	7472	15 540,00 €
DEPENSES	CCBLM	6228	15 540,00 €
Décision modificative -INVESTISSEMENT		Article budgétaire	Montant
RECETTES	REGION	458226	15 540,00 €
DEPENSES	CCBLM	458126	15 540,00 €

FRT 2020 ET 2021 INVESTISSEMENT

Ces subventions directes aux entreprises financées par le Conseil Régional et CCBLM en autofinancement ont été budgétisées en dépenses pour la part CCBLM à l'article budgétaire 20421 qui nécessite un n° d'inventaire et des amortissements pour chaque écriture. Aussi, il est proposé de transférer les crédits à l'article budgétaire 232 avec un seul numéro d'inventaire pour l'ensemble des écritures.

Budget primitif - INVESTISSEMENT		Article budgétaire	Montant
DEPENSES	CCBLM - AIDES INVESTISSEMENT FRT 2020	20421	34 460,00 €
	CCBLM - AIDES INVESTISSEMENT FRT 2021	20421	15 540,00 €
Décision modificative -INVESTISSEMENT		Article budgétaire	Montant
DEPENSES	CCBLM - AIDES INVESTISSEMENT FRT 2020	232	34 460,00 €
	CCBLM - AIDES INVESTISSEMENT FRT 2021	232	15 540,00 €

La décision modificative budgétaire proposée est la suivante :

REGULARISATION ET FRT

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6228-90 : Divers	15 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-95 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472-90 : Régions	0,00 €	0,00 €	15 540,00 €	0,00 €
R-7478-95 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	15 540,00 €	1 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 540,00 €	1 300,00 €	15 540,00 €	1 300,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-20421-90 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232-90 : Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 25 : Immobilisations en cours	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458124-90 : FRT INVESTISSEMENT 2020 REGION	0,00 €	540,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458124 : FRT INVESTISSEMENT 2020 REGION	0,00 €	540,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458126-90 : FRT FONCTIONNEMENT 2020	0,00 €	15 540,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458126 : FRT FONCTIONNEMENT 2020	0,00 €	15 540,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458224-90 : FRT INVESTISSEMENT 2020 REGION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
TOTAL R 458224 : FRT INVESTISSEMENT 2020 REGION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
R-458226-90 : FRT FONCTIONNEMENT 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 540,00 €
TOTAL R 458226 : FRT FONCTIONNEMENT 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 540,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	88 080,00 €	0,00 €	18 080,00 €
Total Général		1 840,00 €		1 840,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget général.

Budget Assainissement collectif

N°2021-112

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que l'assujettissement à la TVA dans le cadre de la Délégation de Service Public d'assainissement collectif des communes de Chatillon en Bazois et Moulins Engilbert est effectif depuis le 01/07/2019. Des écritures comptables sur l'exercice 2020 ont dû être régularisées sur l'exercice 2021 afin de pouvoir déclarer correctement la TVA collectée et la TVA déductible aux services de l'Etat. La dépense est égale à la recette.

REGUL TVA 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	38 271,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	38 271,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 271,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 271,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	38 271,00 €	0,00 €	38 271,00 €
Total Général		38 271,00 €		38 271,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif.

Budget voirie**N°2021-113**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que l'ensemble des travaux de voirie ont été budgétisés en 2021 en section de fonctionnement. Suite à l'appel d'offres, aux demandes de subvention et au recours à un emprunt, les travaux des communes de MAUX et POIL doivent être comptabilisés en investissement suivants les plans de financement suivants :

Commune de MAUX

DEPENSES TTC		RECETTES	
TRAVAUX	59 695,08 €	ENVELOPPE COMMUNE 2021	21 126,00 €
		FONDS DE CONCOURS COMMUNE	17 600,00 €
		FCTVA	9 792,38 €
		EMPRUNT	11 176,70 €
TOTAL	59 695,08 €	TOTAL	59 695,08 €

Commune de POIL

DEPENSES TTC		RECETTES	
TRAVAUX	78 984,00 €	ENVELOPPE COMMUNE 2021	39 699,46 €
		ETAT DETR	26 328,00 €
		FCTVA	12 956,54 €
TOTAL	78 984,00 €	TOTAL	78 984,00 €

TRANSFERT FONC EN INV MAUX ET POIL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	60 826,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	60 826,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	60 826,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	60 826,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 826,00 €	60 826,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 826,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 826,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 749,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 749,00 €
R-13141 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 600,00 €
R-1331 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 328,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 928,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 177,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 177,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	138 680,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	138 680,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	138 680,00 €	0,00 €	138 680,00 €
Total Général		138 680,00 €		138 680,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget voirie.

Emprunt pour le déploiement du très haut débit N°2021-114

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, dans le cadre du déploiement du très haut débit, la Communauté de communes a réalisé un emprunt de **1 497 270 €** en 2019 d'une durée de 240 mois à un taux effectif global de **1,78%** (périodicité trimestrielle). Cet emprunt a été inscrit en totalité en recettes d'investissement au budget 2019.

Nièvre numérique nous demandant des paiements en fonction de l'avancée des travaux, seul 724 340 € ont été débloqués à ce jour. La CCBLM aurait dû débloquer les 772 930 € restant avant le 25 juin 2021, ce qui n'a pas été fait malgré notre demande.

La Caisse d'épargne a clôturé l'emprunt pour un montant de 724 340 € et nous propose un nouvel emprunt pour le montant restant de 772 930 €.

Les propositions sont les suivantes :

- Durée : 20 ans
- Périodicité trimestrielle
- Taux : 1,03 %
- Echéance : 10 703,31 €
- Total des intérêts : 83 334,80 €

Ou

- Durée : 15 ans
- Périodicité trimestrielle
- Taux : 0,83 %
- Echéance : 13 714,06 €
- Total des intérêts : 49 913,60 €

- Déblocage des fonds : possible sur 6 mois à compter de l'émission du contrat
- Frais de dossier : 0,10 % (déduit du 1^{er} déblocage de fonds)
- Amortissement du capital : progressif ou constant

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la réalisation du prêt pour une durée de 15 ans dans les conditions présentées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'épargne Bourgogne-Franche-Comté.**

Questions diverses

Point sur les subventions DETR 2021

La Communauté de communes a posé plusieurs dossiers de demande de subvention DETR pour l'année 2021. Nous avons reçu les réponses de la part du Sous-Préfet :

- **Micro-folie : 40% (20 000 €)**
- **Voirie (RSB Poil) : 40% (66 567 €)**
- **Assainissement**
 - **Millay : pas de subvention**
 - **Alluy : pas de subvention**
 - **Luzy : pas de subvention**
 - **Moulins-Engilbert : pas de subvention**
 - **Saint-Honoré-les-Bains : 20% (12 600 €)**
- **Matériel de visio-conférence : 40% (999,22 €)**

Délibérations à renvoyer

Pour rappel, la Communauté de communes est en attente des délibérations des communes pour :

- le Canal du Nivernais
- la compétence mobilité
- les délégués de la CLECT

Dates des bureaux et conseil communautaires jusqu'à la fin de l'année

Bureau communautaire

- 15 juillet
- 9 septembre
- 7 octobre
- 28 octobre
- 18 novembre
- 2 décembre

Conseil communautaire

- 23 septembre (Charrin)
- 21 octobre (Saint-Honoré-les-Bains)
- 16 décembre (Brinay)

Inauguration aménagement de l'étang de La Nocle Maulaix : samedi 17 juillet à 18h

L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance,

Dominique STRIESKA.